



# INFORMATIONS VERNIER

ÉDITÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

MARS 1991

## CONSEIL ADMINISTRATIF



M. Chillier, M. Satin, M. Apothéloz (secrétaire général) et Mme Schmid

**Mme Solange SCHMID**, entrée au Conseil municipal en 1975, élue Conseillère administrative le 24 avril 1983, réélue le 10 mai 1987.  
BÂTIMENTS – Ecoles – Bibliothèques – Affaires culturelles – Affaires sociales.

**M. André CHILLIER**, Conseiller municipal de 1959 à 1967 et de 1975 à 1979, élu Conseiller administratif le 24 avril 1983, réélu le 10 mai 1987.

URBANISME – ENVIRONNEMENT – Routes – Assainissement – Voirie – Cimetières – Transports publics – Police – Protection civile – Service du feu – Militaire – Agriculture – Economie de guerre.

**M. François SATIN**, entré au Conseil municipal en 1975, élu Conseiller administratif le 25 mai 1975, réélu le 24 avril 1983 et le 10 mai 1987.

FINANCES – Administration – Etat civil – Information – Sports.

## CONSEIL MUNICIPAL 1987-1990

(Les dates entre parenthèses sont celles de la première élection au Conseil municipal)

ALARCON A. (1987)	FRIEDRICH Jean-Jacques (R)	(1987)	RONGET Pierre (L)	(1979)	
AMBROSIO François (R)	(1989)	GANTERT Willi (S)	(1989)	RUCHET Yvette Mme (S)	(1987)
AMMANN André (T)	(1987)	GREINER Ernest (R)	(1984)	RUTISHAUSER Giorgio (R)	(1988) (1981)
BAECHLER Georges (R)	(1979-1989)	GRU Roberto (S)	(1984)	SCHMIDLIN André (L)	(1987)
BAUQUIS Charles (S)	(1983)	HATT Walter (S)	(1979)	SEYDOUX Jean-Claude (PDC)	(1980)
BEER Charles (S)	(1987-1989)	HUNZIKER Heidi Mme (PDC)	(1987)	SIMOND Jean-Claude (R)	(1985-1989)
BOVAY Jean-Jacques (S)	(1986)	ISELI Christophe (PDC)	(1985)	SPINNER Werner (S)	(1987)
BRELAZ Marc-Henri (T)	(1983)	JENNY Gustave (L)	(1963-1979/1983)	THOREL Marie-L. Mme (S)	(1987-1989)
BUNTSCHU Bernard (T)	(1979)	† KELLER André (V)	(1985-1979/1984-1989)	VIAL André (V)	(1987) (1980)
CHERIX Janine Mme (L)	(1988)	LEUBA Patrick (L)	(1987)	VIRET Julia Mme (PDC)	(1967)
COPPEY Gilles (V)	(1987)	MAURER Alain (V)	(1986)	VISINAND Thierry (V)	(1987-1989)
DALANG Félix (T)	(1987)	MAURUTTO Viviane Mme (T)	(1988)	VULLIAMY Michel (V)	(1989)
DUPRÉ Jacques (S)	(1979-1984/1989)	NICOLET Maurice (V)	(1989)	WAELECHLI Daniel (R)	(1989)
FAHNDRICH Paul (PDC)	(1974)	RICHARD Jacques-E. (S)	(1980-1984/1987)		
FALQUET Gabrielle Mme (S)	(1983)				



# BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

## 1987-88

M. SEYDOUX Jean-Claude, Prés.  
M. RONGET Pierre  
Mme FALQUET Gabrielle  
M. BRELAZ Marc-Henri  
M. MAURER Alain  
M. BAECHLER Georges

## 1988-89

P. RONGET, Prés.  
Mme FALQUET Gabrielle  
M. BRELAZ Marc-Henri  
M. MAURER Alain  
M. BAECHLER Georges  
M. ISELI Christophe

## 1989-90

Mme FALQUET Gabrielle, Prés.  
M. BRELAZ Marc-Henri  
M. MAURER Alain  
M. RUTISHAUSER Giorgio  
M. ISELI Christophe  
M. RONGET Pierre

## 1990-91

M. BRELAZ Marc-Henri, Prés.  
M. MAURER Alain  
M. RUTISHAUSER Giorgio  
M. ISELI Christophe  
M. RONGET Pierre  
M. BAUQUIS Charles

---

## RAPPORT SUR LA LÉGISLATURE 1987-1991

### FINANCES – ADMINISTRATION – SPORTS

De 1987 à 1990, la situation financière de la commune est devenue de plus en plus tendue au fil des années. La première cause de cette situation est l'application récente des nouvelles dispositions fiscales qui ont supprimé la progression à froid et admis des allègements divers au profit des contribuables. Une autre cause est l'augmentation importante du taux d'intérêt qui a passé en moyenne de 4 <sup>1</sup>/<sub>4</sub>% à 7.5% pour les emprunts communaux. L'indice des prix à la consommation joue également un rôle sensible notamment sur les salaires. Enfin, les communes ont été contraintes de faire face à des dépenses accrues dans le domaine de la récupération des déchets et du service du feu, sans compter les augmentations de tarifs de tous genres (PTT, Services Industriels, etc.). Par ailleurs, il faut relever la stagnation de certains revenus (Fonds d'équipement communal, Fonds de péréquation intercommunal, taxe professionnelle, en particulier). Le budget pour 1987 était de Fr. 35 861 080.--, alors que celui de 1991 est prévu à Fr. 47 039 210.--. L'augmentation est donc de 31% en cinq ans, soit une moyenne de 6,2% par année.

#### INFORMATIQUE

L'utilisation de l'informatique dans l'administration municipale a commencé en janvier 1987 en même temps que l'introduction du nouveau modèle de compte imposé à toutes les communes genevoises. Le développement des progrès et des équipements s'est fait progressivement et, actuellement, tous les services sont desservis, à l'exception du Service des sports. La commune de Vernier a adhéré au Groupement intercommunal pour un Service informatique intercommunal de l'Association des communes genevoises et qui a pour but de gérer et de piloter le système adopté par elles. L'investissement total pour l'installation de ce moyen moderne et efficace de gestion a été de Fr. 1 620 000.--.

#### ACHATS DE TERRAINS

Au cours de ces quatre années de législature, la commune a acquis plusieurs parcelles sur l'ensemble du territoire communal pour une surface globale de 15 082 m<sup>2</sup> et une promesse de vente a été signée pour une surface de 2847 m<sup>2</sup>.

#### SPORTS

En ce qui concerne les travaux importants à destination du sport, la législature 1987-1991 a débuté avec la construction de trois courts de tennis couverts à Vernier. Cette réalisation porte à 9 le nombre des courts mis à disposition du Tennis Club Vernier qui a pris en charge les frais de couverture, les surfaces de jeu étant financées par la commune.

L'année 1988 a été marquée par des travaux sur l'emplacement de football du centre sportif de Vernier. Il s'agit de la réfection du terrain B doté d'un revêtement en matériau stabilisé et d'un éclairage amélioré, ainsi que la réfection des terrains d'entraînement réalisée en gazon synthétique.

Enfin, c'est en 1989 qu'un nouveau bâtiment au centre de tennis d'Aire est venu remplacer les anciens vestiaires et buvette devenus insuffisants et par trop vétustes. Ces nouveaux locaux dont la construction a été dirigée par le Service des sports ont été réalisés dans le temps record de 2 mois.

Signalons, en outre, divers travaux de rénovation entrepris au cours de cette législature tels que le remplacement des fonds mobiles dans les bassins de natation d'Avanchet-Jura et des Ranches, ainsi que la réfection par tranches des cheminements et terrasses à la piscine municipale du Lignon.



## HONNEUR À QUELQUES FONCTIONNAIRES COMMUNAUX



M. Chillier, Mme Schmid, M. Apothéloz, M. et Mme Dorier, M. Satin, M. et Mme Berger

A l'occasion du repas réunissant, le 18 janvier dernier, l'ensemble du personnel de l'administration municipale, le Conseil administratif a honoré plusieurs employés communaux.

Pour 20 ans de service à la commune, un stylo gravé a été remis à MM. Michel BROILLET, sous-brigadier au Service des agents municipaux, et Henri DUBELLY, concierge de l'école d'Avanchet-Salève. Une gratification a été remise à M. Philippe PHIALON, brigadier et chef du Service des agents municipaux, pour 25 ans de service dans l'administration en général.

Le Conseil administratif, ainsi que tous leurs collègues, ont remercié et félicité deux personnes qui prennent leur retraite.

Tout d'abord, M. Jean BERGER qui part en retraite à fin mars 1991, après 16 ans de service en qualité d'aide-jardinier et spécialiste de l'entretien des espaces verts.

Puis M. Paul DORIER qui prendra sa retraite à fin juillet 1991. Après avoir été pendant deux ans concierge de l'école de Châtelaine, M. DORIER a assuré la conciergerie de l'école de Balexert dès sa construction. Il a ainsi œuvré pendant 30 ans avec compétence et distinction au service des enfants et de la population de ce secteur. A tous les deux, ainsi qu'à Mme DORIER qui a constamment épaulé son mari dans sa tâche, nous réitérons nos vœux pour une bonne et longue retraite.

---

## BÂTIMENT – ÉCOLES – BIBLIOTHÈQUES AFFAIRES CULTURELLES – AFFAIRES SOCIALES

Pour avoir une bonne vision des constructions et travaux importants réalisés ces dernières années, nous reprenons ces dernières depuis 1983, période qui couvre les deux législatures de l'actuel Conseil administratif.

Sur le plan des constructions, nous pouvons noter :

- 1983** la crèche des Avanchets se terminait.
- 1984** réalisation de la fresque de Monsieur VENTURELLI sur la façade est de l'école de Balexert.

**1985** un W-C. public a été implanté dans l'ancien local des pompiers de l'école enfantine du Village, à la Via Coisson.

**1987** réalisation de la Maison des jeunes «L'ÉCLIPSE» sous le pont du Pailly ainsi que la couverture du boulodrome de Balexert.

**1988** construction de 3 classes supplémentaires à Balexert avec un nouveau préau couvert et mises à la disposition du Département de l'instruction publique pour la rentrée scolaire de septembre;



- 1988** finition de l'abri public du village, sous la Maison de la Fondation des maisons communales, ainsi que réaménagement de l'école enfantine du village.
- 1988/1989** achèvement de la rénovation de la Maison CHAUVET-LULLIN, rue du Village 57, qui abrite une salle de spectacle, des salles pour sociétés, une bibliothèque et le jardin d'enfants «Le Trèfle». Le parc public jouxtant la maison fut terminé en 1989.
- 1989** installation des nouvelles bibliothèque et ludothèque de Châtelaine dans les locaux loués dans le nouvel immeuble situé sur la place de Châtelaine.
- 1990** réalisation du Centre de quartier de Châtelaine, aménagé dans l'ancienne bibliothèque au rez inférieur de l'école, et du Centre social de Châtelaine aménagé dans les locaux de l'ancienne ludothèque au 82, avenue de Châtelaine ainsi que l'installation du Jardin d'enfants Casse-Noisette dans l'ancienne villa «Souvairan», au chemin de l'Etang à Châtelaine.

Cette année, l'étude de l'école Henri-Golay s'est poursuivie suite à l'acceptation du plan localisé de quartier par l'Etat de Genève; la demande d'autorisation de construire sera déposée au printemps 1991 auprès du Département des travaux publics.

Au sujet de l'entretien des bâtiments, il est à relever que dès 1983, le Conseil administratif s'est préoccupé de l'état des bâtiments communaux. Sur la base d'un examen de ces derniers et d'une étude d'amélioration des installations en vue d'économie d'énergie, le Conseil municipal a voté, de 1984 à 1988, d'importants crédits pour les travaux de rénovation nécessaires se répartissant sur plusieurs années. Le montant global de ces crédits s'est élevé à Fr. 6 291 000.-- qui ont permis de restaurer et améliorer les écoles du Lignon, de Balexert, des Libellules, d'Aïre et des Ranches.

Des travaux moins importants ont été réalisés dans les écoles des Avanchets; ont été également rénovés: le jardin d'enfants POP-CORN au Lignon et le Centre de rencontres d'Aïre - Le Lignon.

## ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Nous énumérons ci-dessous la liste des réalisations les plus importantes d'améliorations et réfections des bâtiments communaux faites en 1990:

Mairie	Réfection du secrétariat 37 500.--
Ancienne Mairie	Aménagement du Service culturel 19 100.--
Ecole Aïre enfantine	Préaménagement de la salle de rythmique 27 400.--
Ecole Avanchet-Jura	Travaux d'étanchéité des toitures et réfection des joints de vitrages 19 400.--

Ecole Avanchet-Salève	Agrandissement de la salle des maîtres + divers travaux de peinture et réparations d'étanchéité de toiture 42 000.--
Ecole de Balexert	Changement de 3 groupes d'urinoirs 31 600.--
Ecole des Libellules	Réfection du cabinet dentaire, peinture, papiers peints et revêtement de sol 24 600.--
Ecoles du Lignon	Réfection des vitrages de la salle de gymnastique, jointoyage et peinture. Changement de 2 vitrages de cages d'escaliers. Salle des fêtes: changement des rideaux de la buvette et des salles du rez inférieur 106 750.--
Ecole des Ranches	Réaménagement de la salle des maîtres 26 700.--
Achat de mobilier scolaire et parascolaire 232 500.--	

Il est intéressant de relever que le montant total de l'entretien des bâtiments communaux, sans frais de chauffage, d'électricité et téléphone s'élève à Fr. 1 505 100.-- pour l'année 1990. Ce montant représente une augmentation de l'ordre de 60% par rapport à 1989, ce qui permet de compenser les crédits extraordinaires des années précédentes pour l'entretien lourd et l'amélioration des isolations thermiques des bâtiments communaux.

### Périmètre de l'école Henri-Golay

Nous vous rappelons que le plan localisé de quartier a été agréé en fin d'année 1989 par l'Etat de Genève. Le projet comporte des bâtiments HLM construits par la Fondation des maisons communales, une école de 8 classes avec locaux annexes, soit salle de gymnastique, classes spéciales et d'appui, restaurant scolaire et salle de rythmique. L'ensemble est complété par des locaux pour la protection civile, un abri public d'environ 400 places et des parkings souterrains. 4 classes de l'école seront louées à la Ville de Genève pour ses besoins actuels dans le secteur. Suite à des retards dus à des problèmes d'échange de terrain, la demande d'autorisation de construire l'école ne sera déposée auprès du Département des travaux publics qu'au printemps 1991. Cependant, le projet définitif est établi et agréé par le Département de l'instruction publique. La construction devrait débuter à fin 1991.

### Ancienne Mairie

L'étude de la démolition de l'ancienne mairie et la reconstruction d'un bâtiment administratif liée à celle entreprise par l'Eglise nationale protestante de Genève pour la construction d'un bâtiment locatif sur sa parcelle jouxtant celle de la commune est au stade du projet définitif. La demande d'autorisation de construire



sera déposée auprès du Département des travaux publics au printemps 1991. Nous précisons que cette extension pour les services communaux est indispensable vu l'exiguité des surfaces actuelles de la mairie en fonction des nécessités inhérentes à la bonne marche de l'administration.

### **Centre de quartier de Châtelaine**

Les locaux de l'ancienne bibliothèque de Châtelaine, sis au rez-de-chaussée inférieur de l'école, ont été transformés en Centre de quartier qui est géré par l'Association des intérêts de Châtelaine. Ce lieu de réunions comprend une salle pour environ 60 personnes avec sanitaires et vestiaires, ainsi qu'une cuisine semi-professionnelle pour la réalisation de repas. Ce centre a été inauguré le 15 octobre 1990. Le coût des travaux prévu aux budgets 1989-1990 est de Fr. 160 000.—.

### **Centre social de Châtelaine**

L'Hospice Général ainsi que les aides ménagères au foyer ont pu installer leur antenne de Châtelaine dans les locaux de l'ancienne ludothèque, avenue de Châtelaine 82, transformés à cet effet, à la fin de l'été 1990. Le montant des travaux s'élevant à Fr. 106 000.— a été prévu aux budgets 1989-1990.

## **BIBLIOTHÈQUES: 1987-1991**

### **Des années qui comptent**



Ces quatre dernières années ont été riches en événements pour les bibliothèques verniolannes.

Lors de sa séance du 15 septembre 1987, le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre Ronget, a voté les crédits nécessaires à l'aménagement des nouvelles bibliothèques de Châtelaine et de la Maison Chauvet.

Ainsi, sur le modèle d'Avanchet, les bibliothèques de Châtelaine et de l'Ecole des Ranches ont investi des locaux agréablement aménagés.



Grâce à l'informatique, un long travail de constitution du catalogue a été considérablement accéléré. Et le 29 mai 1989, la bibliothèque de Châtelaine, première du genre sans fichier du canton de Genève, ouvrait ses portes. Avec maintenant près de 11 200 volumes et 758 lecteurs inscrits, on y emprunte plus de 14 000 documents par année.

C'est le 12 juin 1990, que la bibliothèque de la Maison Chauvet entrain en service. On peut y trouver plus de 7200 ouvrages et déjà plus de 600 lecteurs la fréquentent régulièrement. En 7 mois, plus de 10 000 documents on été empruntés.

Les résultats de cette modernisation:

- une meilleure répartition du nombre des lecteurs Adultes/Jeunes;
- augmentation du nombre de d'heures de prêt: **3 fois plus**;
- augmentation de **la qualité de prêt** – Châtelaine: **200%** – Vernier: **99%**;
- accès informatisé à 16 000 titres, plus de 23 000 volumes.

De part la fréquentation et le volume des prêts à chaque séance, on peut estimer que la modernisation des annexes de Châtelaine et de Vernier-Village est une véritable réussite. Bien qu'aidée par l'informatique, l'équipe qui anime ces bibliothèques a accompli une tâche considérable en ouvrant ces nouvelles annexes dans des délais records.

Pour ce qui est de l'annexe des Avanchets, c'est plus de 80 000 livres et périodiques qui ont été prêtés depuis son ouverture au public, en avril 1985. Ce sont environ 1200 lecteurs qui consultent ses 11 000 ouvrages. Son informatisation est en cours et s'achèvera probablement en septembre 1992.

Ainsi, la Commune de Vernier est désormais dotée de trois bibliothèques actives, avec plus de 30 000 documents, 3 000 lecteurs et 46 000 prêts annuels.

Des classiques de la littérature à la pêche en eau douce, de Babar à la Guerre du Golfe, les bibliothèques verniolannes présentent toutes sortes d'ouvrages. Bien que leurs fonds soient encore modestes, ils se



développent continuellement. Leur organisation en réseau, grâce au bénéfice de l'informatique, permet d'avoir accès aux trois fonds organisés de façon identique et les lecteurs peuvent utiliser les services des trois annexes à l'aide de la même carte.

Le vif succès qu'elles rencontrent, se vérifie tant par le nombre de lecteurs inscrits que par la quantité de documents prêtés. Avec leurs collections de documentaires bien organisées, des ouvrages de consultation à disposition de tous, des sections Jeunesse bien pourvues, des coins de lecture pour grands et petits, ces très jolies bibliothèques jouent enfin leur véritable rôle d'équipement municipal au service de la population.

## LA RÉFECTION DE NOS PRÉAUX D'ÉCOLES

Depuis plusieurs années le programme général du Service de la voirie prévoit, pendant les vacances scolaires d'été, la réfection complète de l'un des préaux d'école de la commune.

C'est ainsi que nous avons remis à neuf les préaux de Châtelaine, Libellules, Lignon, Aire, Avanchet-Salève, Balexert (école et jardin Robinson) et l'an dernier Avanchet-Jura.

La voirie qui se charge de l'étude essaie, si possible, de mettre une touche particulière dans chaque préau.

A Avanchet-Salève le préau a pu être agrandi de quelques 170 m<sup>2</sup> sur la parcelle voisine grâce à un accord en droit de superficie.

Malgré cet agrandissement, le préau reste relativement petit ce qui nous a conduits à installer un grand «jeu à grimper» qui a instantanément séduit tous les gosses du quartier.

A Balexert, les préaux enfantines et primaires ont été séparés par des bacs à fleurs. De même ce sont des bacs réalisés avec des murets en «pierres sèches» qui permettent d'augmenter la verdure devant les classes.



Engin à grimper à Avanchet-Salève



Tour de cordage à Avanchet-Jura

Le préau couvert a été agrandi et fermé côté pluie. Le «jeu à grimper» est relativement modeste compte tenu de la grande dimension des préaux où les enfants peuvent courir sans risque.

A Balexert toujours, côté jardin Robinson, nous avons créé une araignée géante pour permettre aux petits de grimper aux barres et aux cordages.

A Avanchet-Jura, le préau a également été agrandi par l'adjonction au préau enfantine du grand terrain de jeu côté avenue du Grand-Bay. L'ensemble des aménagements a été refait. Il y a par exemple, une tour de cordage pour la «grimpe» et d'originales peintures au sol pour les jeux plus calmes...

Pour tous les préaux, le service de la voirie s'est chargé de l'étude complète qui correspond au mandat d'un architecte:

- Etudes avec quelques idées novatrices.
- Discussions avec les enseignants, les enfants, voire avec les associations de parents.
- Mise au point définitive du projet, élaboration des plans, demande de l'autorisation de construire et envoi des soumissions.
- Demande de crédit au Conseil municipal et adjudications aux entreprises offrant les meilleurs prix.
- Contrôles sur le chantier pendant la réalisation qui doit impérativement s'intégrer dans les 2 mois des vacances scolaires.



- Paiements et décomptes finaux avec les nombreuses entreprises impliquées dans de tels travaux de réfection. Terrassement, génie-civil, travaux de paysagistes avec pose de dalles et de bordures, remise à niveau des sols en pavés, clôtures et portails pour se protéger des chiens... etc.

Sans oublier les peintures au sol et le marquage des jeux, travaux réalisés par notre propre peintre.

Mais soyons tournés vers l'avenir! Fêtons cette année dignement le 700<sup>e</sup> anniversaire de notre Confédération et dès l'an prochain, notre programme de réfection continuera à l'école de Vernier-Place et aux Ranches.



Peinture au sol à Avanchet-Jura

## SERVICE SOCIAL 1987 - 1991

L'objectif global du Service social pendant ces quatre ans de législature était de consolider l'orientation prise en 1986 par l'engagement du nouveau responsable de ce service, une orientation qui visait à doter la commune de Vernier d'un véritable service social capable de s'inscrire en parallèle et en complément des autres services sociaux établis dans les quartiers et sur le canton.

Cette progression vers un service social professionnel a été marquée, en juin 1989, par l'engagement d'une assistante sociale à mi-temps, Madame Jocelyne CARASSO.

Mais seul un effort de tous les jours peut permettre au service social de donner une réponse plus adéquate aussi bien aux demandes des usagers qu'aux questions d'organisation interne au service.

De façon très schématique, on pourrait répertorier quatre domaines où s'est concentré cet effort:

- l'information: nous visons à posséder une information complète et renouvelée afin de pouvoir conseiller le mieux possible les personnes et les orienter, le cas échéant, vers des services spécialisés. Depuis peu de temps, dans le hall de la Mairie, nous offrons la possibilité de consulter des dépliants et autres brochures sur diverses institutions sociales;
- le soutien et l'écoute: c'est un accueil de toute demande dans le respect de la personne qui vient au bureau de la Mairie; rencontres également au

domicile de la personne pour enlever à l'entretien l'aspect formel que l'on ressent davantage lorsque le rendez-vous a lieu au bureau de la Mairie. Souligner la priorité de la rencontre: d'abord rencontrer une personne, ensuite seulement traiter du problème dont elle fait part;

- le logement: la situation du logement à Vernier et sur le canton ne s'est pas améliorée: flot de demandes de logements non satisfaites, augmentations des loyers et projet de construction de la Fondation des Maisons communales qui prend plus de temps que prévu...

Tout en continuant son effort d'accueil, d'information et de soutien aux requérants de logements, le service social s'est joint à la création d'un «groupe logement», chapeauté par le Bureau de l'Égalité entre hommes et femmes de l'État et intéressé à élaborer une stratégie visant à rendre visible la quantité de demandes de logements non satisfaites et à obtenir, comme services sociaux, des appartements plus facilement.

- l'organisation du service social: en vue d'une plus grande indépendance, pour favoriser aussi une meilleure confidentialité, des revendications sont en cours touchant particulièrement le secrétariat du Service social et les locaux.

En quatre ans et en résumé, le Service social de la commune n'a pas recherché à soigner son image de marque en restaurant les façades; il a résolument opté pour un travail de l'intérieur, pour une qualité de prestations toujours à améliorer.

## ANNIVERSAIRES

Comme de coutume, nous avons plaisir à faire part ici du nom des personnes qui ont fêté sur la commune leurs 90<sup>e</sup> anniversaire, 95<sup>e</sup>... ou pourquoi pas 100<sup>e</sup> anniversaire. Dans le mois de décembre 1990, ce sont:

- Madame Thérésia ABERLE, 90 ans le 2 décembre 1990, rue François-Durafour 6;
- Monsieur Joseph BRUNET, 90 ans le 7 décembre, chemin Delay 18;
- Monsieur Paul LERESCHE, 95 ans le 15 décembre, avenue de Crozet 60;
- Madame Anna RUFER, 90 ans le 27 décembre, avenue de Crozet 6;

et au mois de janvier de cette année:

- Madame Emma DE BASTIANI, 90 ans le 11 janvier 1991, avenue du Lignon 50;
- Madame Amélie AEBI, 90 ans le 13 janvier, route de Vernier 197;
- Madame Thérèse GIDDEY, 90 ans le 16 janvier, «Rives du Rhône», ch. des Comtoises.

A chacune et chacun nos meilleurs vœux!



# **URBANISME – ENVIRONNEMENT – ROUTES ASSAINISSEMENT – VOIRIE – CIMETIÈRES TRANSPORTS PUBLICS – POLICE PROTECTION CIVILE – SERVICE DU FEU**

## ***Etude directrice de Châtelaine et plan localisé de quartier***

Au cours des années 1985 et 1986, le quartier de Châtelaine a fait l'objet de plusieurs demandes de renseignements et demandes préalables en autorisation de construire. Un plan d'aménagement ou plan localisé de quartier situé dans la même région était en voie d'adoption, ce qui s'est confirmé depuis.

Un travail d'urbanisme était donc nécessaire et a suscité la commande conjointe par la Commune de Vernier et le Département des travaux publics de l'étude directrice de Châtelaine.

L'élaboration du plan s'est faite avec la collaboration d'une part, du service d'urbanisme de l'Etat, représenté par Madame WIDMEP-DOZIO et, d'autre part, de la Commune de Vernier, soit son Conseil administratif et sa commission d'urbanisme qui a été plusieurs fois consultée en cours d'étude.

La commission cantonale des monuments, de la nature et des sites ainsi que la commission d'urbanisme de l'Etat ont également eu connaissance du projet et ont exprimé leurs points de vue, modifiant au besoin les options de départ.

En décembre 1988, une maquette générale a été présentée à Vernier dans une exposition publique avec les principaux plans, exposition au cours de laquelle les habitants de Châtelaine ont pu faire leurs remarques, oralement ou par écrit, dans un livre blanc tenu à leur disposition.

Les principes ou hypothèses de base qui ont été fixés dès le départ peuvent se résumer ainsi:

- respecter les divisions cadastrales en vue de tracer des périmètres localisés ne concernant que des groupes limités de parcelles ou propriétés, ce principe permettant également de conserver bien des plantations souvent situées le long des bordures.
- composer avec des bâtiments de hauteur réduite (maximum 3 étages) agréables à habiter, propres à définir des espaces semi-publics différenciés et établissant une liaison directe entre les appartements et le sol.
- donner un indice d'utilisation du sol à peu près égal à tous les périmètres du quartier (environ 1,2).

Cette étude amène au plan localisé de quartier préavisé favorablement par le Conseil municipal le 13 novembre 1990 avec quelques réserves pour le périmètre VI (maintien ou non des auberges dans leur état actuel). Ce plan localisé a été mis à l'enquête publique et n'a pas suscité de remarques particulières; dès lors, il pourra être approuvé prochainement par le Conseil d'Etat.

(VOIR PLAN PAGES 10 et 11)

## ***Etude pour la reconstruction du chemin des Corbillettes***

L'état général du chemin des Corbillettes laisse à désirer depuis plusieurs années déjà, mais aucun travail n'a été entrepris sur ce chemin, car le projet d'assainissement intercommunal de Cointrin était imminent. Pour des raisons de coordination, nous ne voulions pas refaire la route avant l'assainissement et de surcroît nous ne connaissions pas encore le tracé exact de cet assainissement.

A ce jour, l'assainissement évoqué plus haut est terminé et il est urgent de refaire le chemin des Corbillettes actuellement dans un état lamentable et qui n'assure plus la sécurité et le confort des usagers.

Beaucoup de riverains, depuis longtemps déjà, réclament un trottoir pour leur sécurité et c'est l'occasion d'inclure celui-ci dans les travaux.

De plus, en liaison avec le Département des travaux publics, plus précisément la direction de l'aménagement, nous constatons qu'une piste cyclable est souhaitable à cet endroit eu égard aux pôles d'attraction que sont le cycle d'orientation des Coudriers, le collège Rousseau, voire le collège Henri-Dunant.

Cette dernière option demande une étude plus approfondie et nécessitera des acquisitions de terrains et surtout un réaménagement harmonieux des abords des parcelles touchées. Ces motifs nous ont incités à mandater, en plus du bureau d'ingénieurs F. HERRERA, le bureau d'architectes et d'urbanisme A. et J.-P. ORTIS pour les aménagements paysagés.



Cette étude nous a conduits à la dépose de la requête en autorisation de construire avec le profil type suivant:

- 1 chaussée de 5,50
- 2 pistes cyclables de 1,75
- 1 trottoir (côté Vernier) de 1,50
- 1 berme végétale (côté Grand-Saconnex) 1,20 afin de conserver les haies existantes

Ce projet débouchait sur une pétition des riverains qui invitait le Département des travaux publics à s'opposer à cet aménagement. Dès lors, par souci d'équité envers les différents intéressés, nous avons réexaminé les critères d'appréciation pour aménager ce chemin des Corbillettes et avons admis de privilégier d'abord les piétons, puis les cyclistes et éviter des emprises exagérées sur les parcelles privées.

Après plusieurs séances avec les représentants de l'A.I.C. (Association des intérêts du chemin des Corbillettes), l'O.T.C. (Office des transports et de la circulation), les collègues des autres communes concernées Grand-Saconnex et Meyrin et nos mandataires, nous avons élaboré un nouveau projet que nous déposons actuellement en requête en autorisation de construire auprès du Département des travaux publics.

Ce nouveau projet comportera deux trottoirs 1,50 côté Vernier et 1,75 côté Grand-Saconnex, 1 piste cyclable 1,75 côté Vernier en admettant que côté Grand-Saconnex les deux-roues pourront plus facilement s'insérer dans la circulation eu égard à la pente longitudinale de la chaussée, cette dernière restant à 5,50 de largeur afin de dissuader les automobilistes de pratiquer des vitesses trop élevées.

Nous espérons ainsi avoir tenu compte de tous les intérêts en présence et souhaitons débiter ces travaux cette année encore afin d'assurer une sécurité nécessaire à tous, piétons, cyclistes et automobilistes.

#### **Seuils de ralentissement (Modération de trafic)**

A la suite de multiples demandes d'habitants ou d'associations de quartier et après avoir procédé à des essais en cinq endroits de la commune (chemin de la Greube - rue du Village - accès aux églises du Lignon - chemin des Bois-Jacquet - chemin Philibert-de-Sauvage), il a été décidé d'installer d'autres modérateurs de trafic dans les différents quartiers de la commune en partant d'une liste non exhaustive d'installations prioritaires.

Depuis l'année 1989, ces installations ont été réalisées, sous la direction du bureau d'ingénieurs FORNERONE S.A.:

- Chemin de Maisonneuve (Jardin Robinson)
- Chemin de l'Ecu (Centre sportif du Bois-des-Frères)
- Chemin de l'Ecu (boucle de rebroussement)
- Chemin du Grand-Champ (Nicolas-Bogueret)
- Chemin du Grand-Champ (accès cimetière)
- Chemin du Grand-Champ (accès école)

- Chemin de l'Echarpine 10
- Chemin de Poussy (carrefour Echarpine)
- Chemin de Poussy (carrefour Esplanade)
- Chemin de la Source-St-Jean (hauteur stade d'Aire)
- Chemin des Sellières (carrefour Crest-des-Isles)
- Chemin Bonvent
- Chemin des Floralies

D'autres installations sont en cours d'étude:

- Chemin des Coquelicots
- Chemin du Renard
- Chemin des Platières
- Avenue de Crozet

#### **Reconstruction et assainissement du chemin de l'Etang**

L'assainissement de ce chemin était encore en système unitaire. Dès lors, conformément à la législation genevoise sur le domaine public et les travaux, nous devons séparer les eaux claires et usées.

Le mauvais état du chemin imposait sa reconstruction simultanément à l'assainissement. Par souci de coordination, les Services Industriels et la Direction d'arrondissement des téléphones profitaient de ce chantier pour renforcer leurs réseaux respectifs.

Cette reconstruction devant favoriser également une modération de trafic, les principes suivants ont été retenus:

- décrochements verticaux (seuils de ralentissement);
- décrochements horizontaux (alternance du parcentage).

Ce qui nous a conduits au profil-type suivant :

- une chaussée de 5,50 m. de large, sur laquelle se tient le parcentage longitudinal alterné, matérialisé par un marquage au sol renforcé par une disposition adéquate de bacs à fleurs;
- deux trottoirs latéraux d'environ 1,25 m. de large, épaulés par des bordures basses qui doivent donner plus de confort aux piétons.

Nous tenons à signaler l'active participation des représentants des riverains pour la mise au point de ce projet.

Les travaux débutaient en mai 1989 et se terminent actuellement, excepté la couche d'usure qui sera posée l'été 1991; ils ont été dirigés par le bureau d'ingénieurs C. FISCHER S.A.

#### **Surveillance et entretien des ouvrages de génie civil**

La conservation du patrimoine constitué par les ouvrages de génie civil, essentiellement les ponts, situés notamment sur le tracé des routes communales, impose désormais un effort particulier. En effet, la



surveillance et l'entretien de ces ouvrages doivent prendre à l'avenir plus d'importance dans nos pré-occupations.

C'est dans cette optique que la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA) vient d'éditer une recommandation (SIA 169, éd. 1987) – «Maintenance des ouvrages de génie civil». Ce document indique dans sa préface : «L'article 679 du Code civil suisse, qui fonde la responsabilité du propriétaire d'immeuble, et l'article 58 du Code des obligations relatif à la responsabilité du propriétaire d'ouvrage, ainsi que la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et l'exploitation économique des ouvrages à long terme, devraient inciter le maître de l'ouvrage et le propriétaire à porter une attention particulière à la maintenance de leurs ouvrages».

Conformément à l'art. 7, al. 1, de la loi sur les routes (L 1.1) : « Le département à la surveillance générale de toutes les voies du canton ouvertes au public ». Selon l'art. 25, al. 1, de la loi précitée : «L'exécution des travaux d'entretien des voies publiques communales incombe aux communes».

Dès lors, dans un premier temps, nous avons fait inspecter les ponts de l'avenue Henri-Golay et de la route du Bois-des-Frères.

D'autres ouvrages sur la commune tels :

- passage inférieur pour piétons (R.C. 75, route de Peney);
- passerelle Avanchet-Parc sur la route de Meyrin;
- passerelle Avanchet-Parc sur l'avenue Louis-Casaï;
- passerelle pour piétons sous la route du Bois-des-Frères,

seront inspectés ultérieurement.

Ces deux inspections nous ont conduits à la réfection de ces ponts.

#### **A. Pont de l'avenue Henri-Golay**

Ce pont a été construit dans le début des années 30. Il s'agit d'un ouvrage en béton armé d'une largeur de 12,50 ml. et d'une longueur de 36,00 ml. Il permet de relier le hameau de Châtelaine à l'avenue d'Aïre et au Pont Butin. Son état nous inspirait les plus vives inquiétudes; en effet, le béton du pont était par endroits «carbonaté» sur 2 à 3 cm. de profondeur, ce qui impliquait des recouvrements insuffisants des armatures entraînant ainsi leur oxydation, donc une diminution de leur section réelle d'où un risque pour la stabilité de l'ouvrage.

Dès lors, les travaux d'entretien suivants ont été entrepris:

- reprise complète de l'étanchéité du pont;
- traitement du béton par un piquage des parties abîmées afin de dégager les fers oxydés pour les nettoyer et les renforcer;

- ragréage et reprofilage des zones piquées au moyen de mortier;
- exécution d'un glacis de finition.

Simultanément, une passerelle métallique était construite sous le tablier du pont pour permettre le franchissement des voies C.F.F. aux différentes conduites des services publics. La direction des travaux a été confiée au bureau d'ingénieurs MOUCHET- DUBOIS et BOISSONNARD S.A.

#### **B. Pont de la route du Bois-des-Frères**

Le pont de la route du Bois-des-Frères a été construit en 1966. Il s'agit d'un pont-dalle précontraint à une travée reposant sur des culées. Sa portée est de 35 m. et sa largeur de 18 m. Il permet de relier la route de Vernier à la Cité du Lignon. Son état suscitait également nos inquiétudes car un problème évident apparaissait:

- des infiltrations d'eau à la surface du tablier avec suintements sous celui-ci dans les zones d'appui puis ruissellement sur les murs des culées avec formation de concrétions et corrosion des armatures.

Dès lors, des travaux d'entretien similaires à ceux préconisés pour le pont Henri-Golay ont été entrepris, soit:

- reprise de l'étanchéité du pont;
- piquage des parties abîmées;
- renforcement des armatures;
- ragréage au mortier de ciment.

Nous nous plaçons à relever la bonne coordination sur ce chantier avec les Services Industriels de Genève car ces travaux devaient impérativement être exécutés pendant l'été, ce qui fut le cas, afin de permettre la dépose de l'isolation des conduites de chauffage à distance pour faciliter l'accès des ouvriers aux parties d'ouvrage à traiter. La direction des travaux a été confiée au bureau d'ingénieurs J.-P. FORNERONE S.A.

#### **Assainissement du quartier de l'Ecu**

Par le quartier de l'Ecu, nous entendons les alentours du Centre sportif du Bois-des-Frères. Pour assainir ce quartier, il était nécessaire d'emprunter la route de Vernier pour les eaux claires et usées, puis le chemin du Moulin-des-Frères jusqu'au Rhône pour les eaux claires uniquement, les diamètres de tuyaux variant entre 60 et 100 cm. pour les eaux claires et de 30 à 40 cm. pour les eaux usées, ces dernières se raccordant sur le collecteur primaire au carrefour route de Vernier – chemin du Moulin-des-Frères.

##### **a) Route de Vernier**

La difficulté majeure de ce chantier était le conflit permanent avec l'intense circulation régnant sur cette route de Vernier. Pour diminuer ce conflit et les risques évidents d'accidents inhérents à cette situation, nous avons tenté d'occuper la route de Vernier sur une longueur minimale entre les chemins du Moulin-des-Frères et de Philibert-de-Sauvage (environ 200 m.). Dès





Pose du collecteur route de Vernier - Philibert-de-Sauvage

lors, nous avons trouvé un arrangement avec un propriétaire riverain pour placer nos canalisations dans son terrain. Toutefois, cela impliquait de traverser à deux reprises la route de Vernier au droit des carrefours avec le chemin Philibert-de-Sauvage et la route du Bois-des-Frères. Malgré cet allongement du tracé des collecteurs, nous avons tout de même choisi cette solution eu égard à la possibilité que nous avons de travailler avec la technique de «pousse-tube», toujours dans le souci de perturber au minimum le trafic sur la route de Vernier.

#### b) *Chemin du Moulin-des-Frères* (*Nant de la Noire ou des Frères*)

Sur ce tronçon, nous avons peu de souci de circulation, mais étions confrontés à un problème écologique. Effectivement, le nant de la Noire était d'un aspect naturel que la section «nature» de la Commission des monuments et des sites nous demandait de conserver impérativement.

Dès lors, il ne nous était plus possible de déverser lors de gros orages les débits prévisibles dans ce nant sans risquer des dégradations, des ravinements, voire des arbres arrachés le long de la rive. De plus, à certains endroits, il y aurait eu inondation du chemin. Ces considérations nous ont donc amenés à créer une canalisation sous le chemin susceptible de reprendre les débits maximaux et prévoir en amont un ouvrage de restitution des eaux au nant d'un débit normal, afin de sauvegarder son aspect naturel. Après la reconstruction de la canalisation, nous avons profité de remettre en état le chemin du Moulin-des-Frères par l'apport

d'une couche d'enrobé bitumineux et la pose de bordures et de cunettes afin de récolter les eaux de surface du chemin. La direction des travaux a été confiée au bureau d'ingénieurs PERRETEN et MILLERET S.A. assisté par le bureau de géotechnique appliquée Pierre et Claude DERIAZ et Cie S.A.

#### *Agrandissement du cimetière de Vernier*

Le cimetière du village de Vernier était pratiquement arrivé à saturation. L'agrandissement projeté, d'une surface d'un hectare environ, permettra de disposer d'environ 400 tombes et d'un colombarium pour 500 urnes.

L'aménagement prévu à Vernier-Village s'inscrivait dans une étude globale des cimetières communaux qui a permis de déterminer les besoins prévisibles pour la commune.

Sans correspondre exactement aux chiffres qui résultaient de cette étude, la solution préconisée pour le village répondait au souci de tenir compte de la situation particulière du site et de prévoir un aménagement à l'échelle du voisinage.

Rappelons les objectifs retenus pour la localisation et la conception du cimetière de Vernier.



- Créer un espace de calme et de sérénité par opposition à la vie bruyante et agitée.
- Faciliter l'accès par rapport aux zones d'habitation.
- Rechercher une disposition harmonieuse: concentration des tombes en groupe formant des îlots, de manière à réduire les chemins carrossables, à leur donner un caractère particulier.
- Proposer un aménagement comportant dallages, plans d'eau et stèles funéraires, contribuant à créer une ambiance d'où rayonnent la tranquillité et la paix.

L'emplacement retenu est intéressant par sa topographie, son orientation et sa relation en prolongation du cimetière existant.

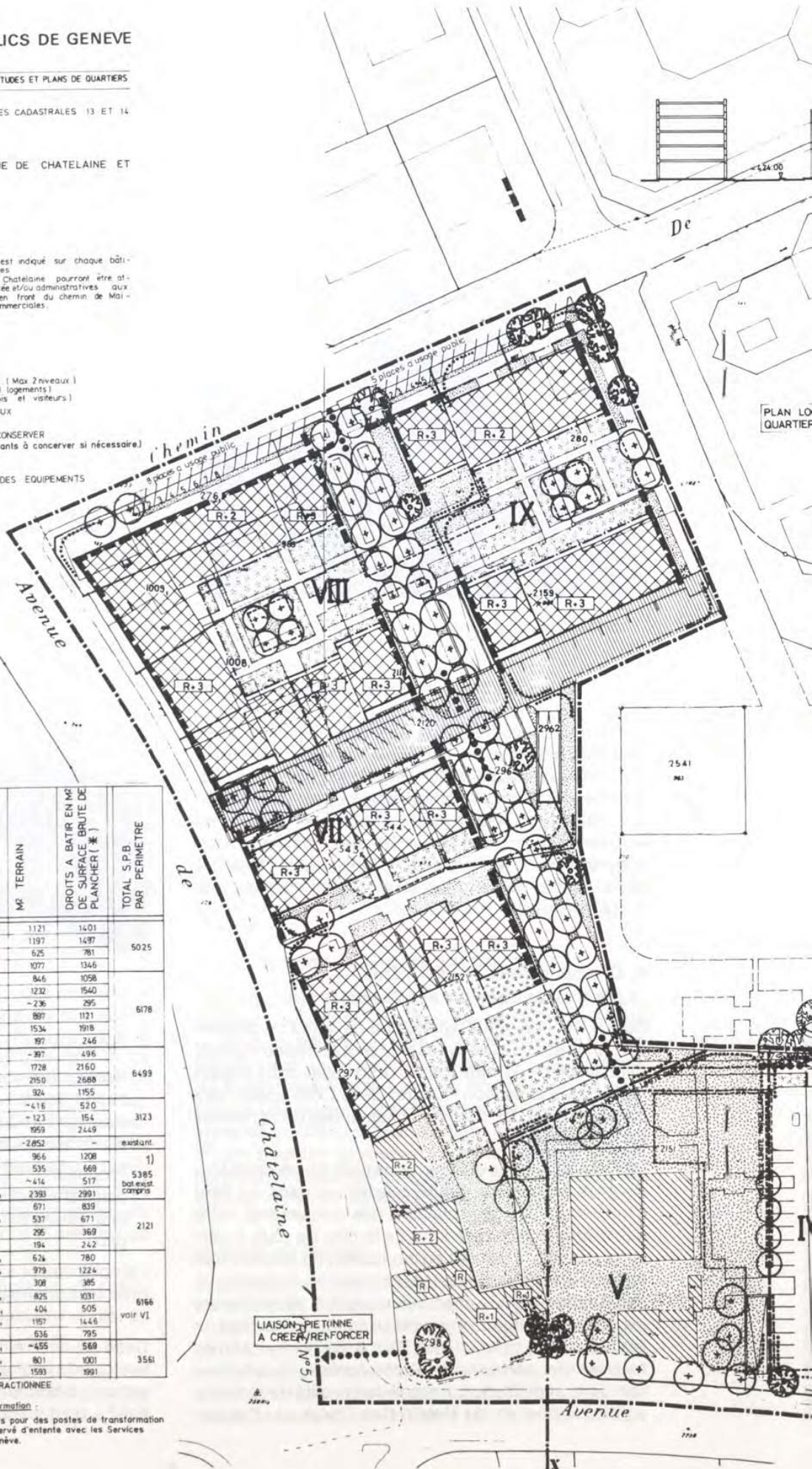
Cette situation à mi-chemin entre l'église catholique et la chapelle protestante a suscité une tradition: effectivement, à la suite des services funèbres, le convoi est suivi à pied jusqu'au cimetière.



PLAN LOCALISE DE QUARTIER

SITUE ENTRE L'AVENUE EDMOND-VAUCHER, L'AVENUE DE CHATELAINE ET LE CHEMIN DE MAISONNEUVE

- LIMITE DE VALIDITE DU PLAN
- LIMITE DES PERIMETRES DE REALISATION
- ▨ CONSTRUCTIONS EXISTANTES MAINTENUES
- ▩ CONSTRUCTIONS PROJETEES: LOGEMENTS. Le gabarit est indique sur chaque bâtiment. Seules des superstructures techniques sont admises. Les bâtiments situés en front de l'avenue de Chataleine pourront être affectés à des activités commerciales au rez-de-chaussée et/ou administratives aux étages. Le rez-de-chaussée des bâtiments situés en front du chemin de Maisonneuve pourra être affecté à des activités commerciales.
- ▩ PASSAGES PIETONS SOUS BATIMENTS
- ALIGNEMENT DES CONSTRUCTIONS
- LIMITE D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS  
Largeur des bâtiments: max 5 m
- LIMITE DES CONSTRUCTIONS EN SOUS SOL GARAGES (Max 2 niveaux)  
2 places/logement (y compris 1 place visiteur pour 8 logements)  
2 places/100 m<sup>2</sup> S.P.B. d'activités ou commerces (emplois et visiteurs)
- Stationnement
- ENGAZONNEMENT, PLANTATIONS ET PLACES DE JEUX  
En pleine terre / sur dalle garage
- ARBRES A PLANTER (en pleine terre) / ARBRES A CONSERVER  
○ Arbres existants à conserver si nécessaire)
- ▨ CESSIION GRATUITE AU DOMAINE PUBLIC
- ▨ PERIMETRE D'UTILITE PUBLIQUE (No V) DESTINE A DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX (Sous-sol: poste de protection civile)
- SERVITUDE DE PASSAGE PUBLIC A TALONS



N.B. Véhicules d'intervention : accès selon directives No 8 de l'Inspection cantonale du service du Feu.

PERIMETRES	NO PARCELLES	MF TERRAIN	DROITS A BATIR EN MF DE SURFACE BRUTE DE PLANCHER (*)	TOTAL S.P.B. PAR PERIMETRE
I	251	1121	1401	5025
	275	1197	1497	
	3367	625	781	
	3388	1077	1346	
II	303	846	1058	6178
	305	1232	1540	
	A 2154	-236	295	
	2632	887	1121	
III	2633	1534	1918	6499
	2634	197	246	
	A 2154	-397	495	
	2629	1728	2160	
IV	2630	2150	2688	3123
	2631	324	1155	
	A 2151	-416	520	
	A 2154	-123	154	
V	2628	1959	2449	5385 bat exist compris
	A 2151	-2652	-	
VI	297	966	1208	2121
	298	535	669	
VII	A 2151	-416	517	6166 voir VI
	2152	2393	2991	
	296	671	839	
	543	537	671	
VIII	544	295	369	3561
	2962	194	242	
	276	624	780	
	278	979	1224	
IX	909	308	385	1001
	1006	825	1031	
	1009	404	505	
	2198	1157	1446	
X	2120	636	795	1001
	A 2543	-455	568	
	280	801	1001	
XI	2159	1593	1991	1001
	2159	1593	1991	

Périmètres de réalisation : à défaut d'un accord différent entre les propriétaires, la répartition des a.ils à bâtir s'effectue dans chaque périmètre ou sous périmètre proportionnellement à la surface des parcelles ou fraction de parcelles.

Sous-périmètres de réalisation : les constructeurs doivent justifier d'un titre juridique leur assurant la maîtrise de tous les terrains compris dans un périmètre de réalisation ou, à défaut, de conventions avec les autres propriétaires délimitant, en accord avec le Département, des sous-périmètres de réalisation.

Alignements : les terrains situés en avant des alignements de constructions, le long des avenues de Chataleine Edmond Vaucher et du chemin des Maisonneuves sont cédés gratuitement au domaine public.

Aménagements extérieurs : aucun espace ne doit être clôturé; des jardins privés pourraient être autorisés pour autant qu'ils soient destinés aux habitants des appartements situés aux rez-de-chaussées.

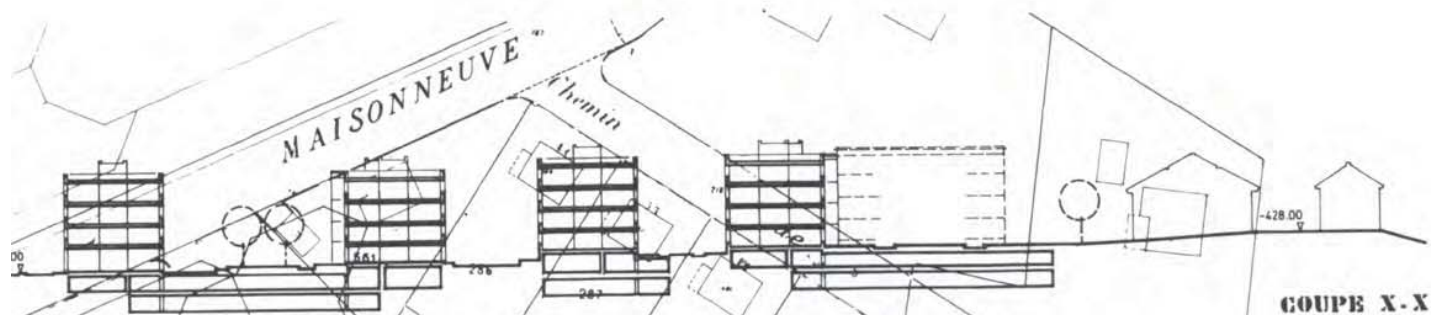
Servitudes / Cessions fiduciaires : les différentes servitudes et cessions fiduciaires - distances et vues droites - passages pour accès aux parkings souterrains, etc. seront à fixés dans le cadre des demandes d'autorisations de construire; notamment : servitude de passage au sous-sol sur périmètres IV et V au profit des périmètres IV et VI sur périmètre VIII au profit du périmètre IX.

\* Indice d'utilisation du sol  
A l'exception du périmètre V, destiné à des équipements communaux, l'indice d'utilisation de chaque périmètre est limité à 1,25.  
1) dgni 200 m<sup>2</sup> de S.P.B. sont réservés dans le périmètre VIII sur la parcelle No 2118;

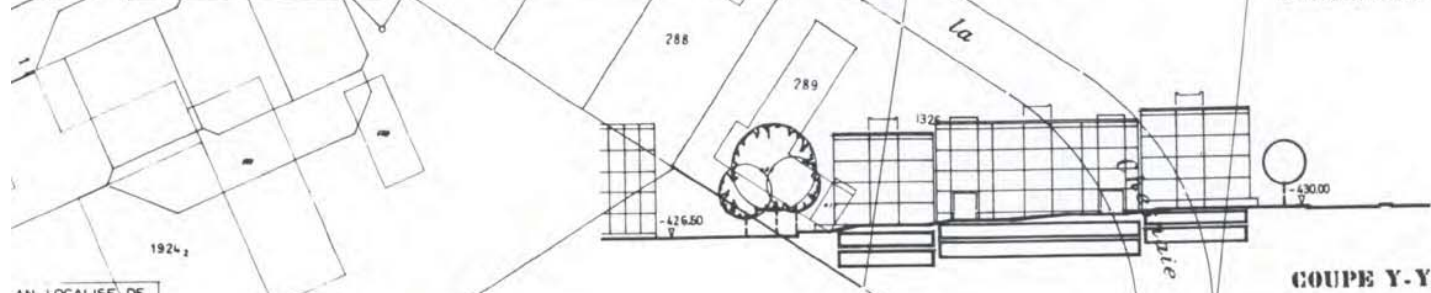
A = PARCELLE FRACTIONNEE  
Poste de transformation : Des emplacements pour des postes de transformation devront être réservés d'entente avec les Services Industriels de Genève.



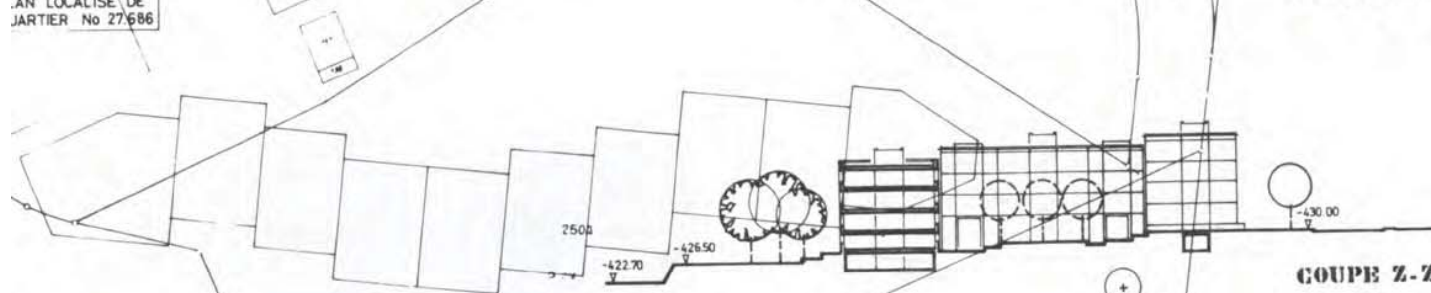
MAISONNEUVE



COUPE X-X

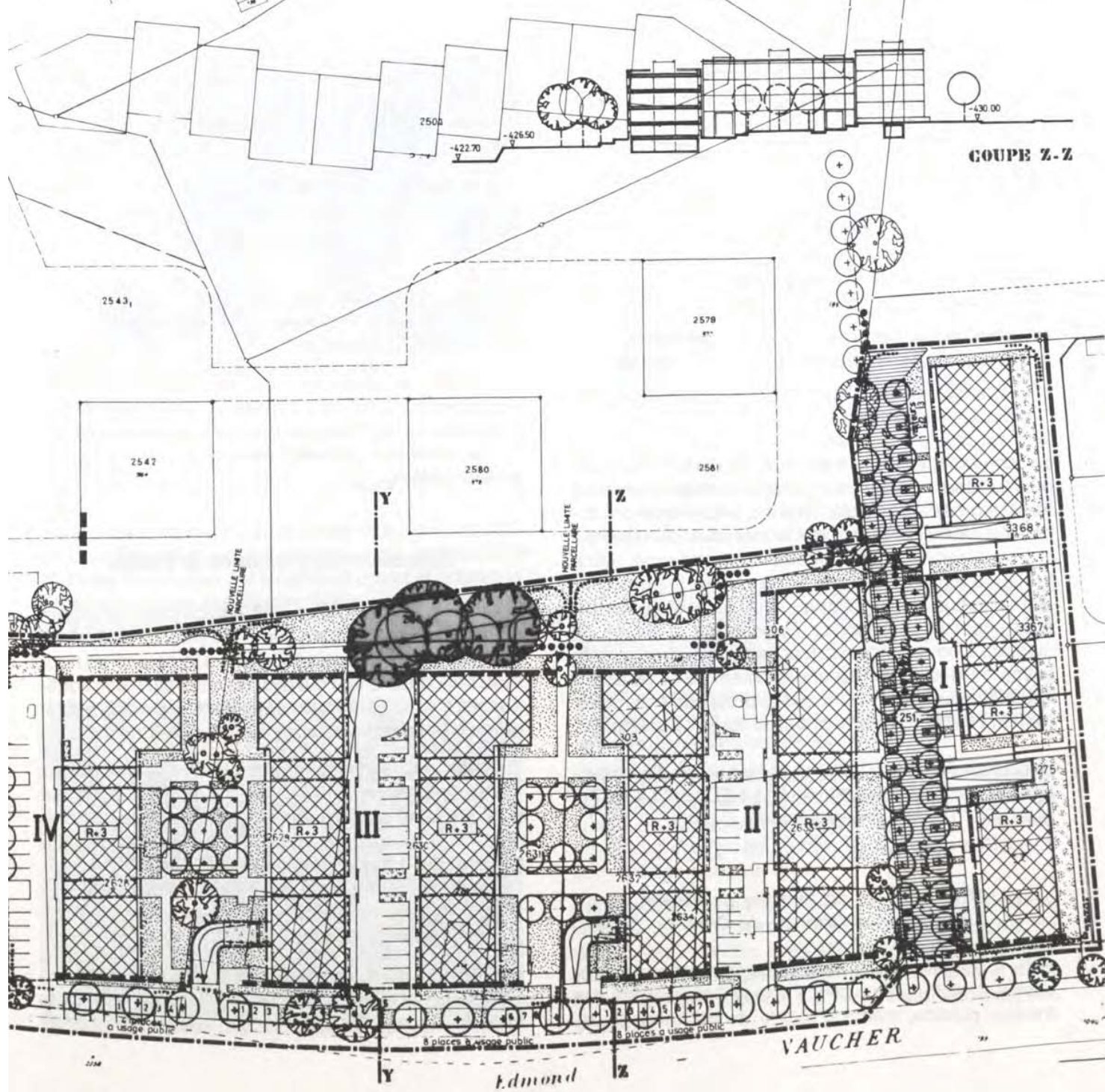


COUPE Y-Y



COUPE Z-Z

PLAN LOCALISE DE JARTIER No 27.686



Edmond

VAUCHER

Y

Z

12 places à usage public

8 places à usage public

8 places à usage public

1942





Un autre intérêt du cimetière de Vernier-Village est la proximité des transports en commun.

L'agrandissement proprement dit comprenait:

- La promenade principale au niveau inférieur longeant le cimetière existant, cet accès desservant l'entrée et les locaux de fonction.
- La promenade supérieure prolongeant le site de la chapelle sous forme d'un mail de verdure; le mur de soutènement constituant le pendant du mur qui soutient l'esplanade de la Mairie.
- La création d'un axe central où étaient localisés les pôles d'attraction, l'étang, le centre de recueillement et la liaison avec l'ancien cimetière.
- Un jeu de dessertes en diagonales permettant d'accéder à toutes les parties du nouveau cimetière.
- La création de murs d'urnes qui structurent les principaux cheminements.

La recherche formelle a été conçue dans le souci de créer un cadre capable de dégager calme et dignité. Le tracé géométrique du plan et le jeu de formes des volumes en élévation soulignent la morphologie du site.

Eu égard à des problèmes de trésorerie, la possibilité de réalisation en deux étapes a fait l'objet d'un examen approfondi et la première étape a été localisée de manière à pouvoir fonctionner sans perturber la réalisation de la suite de l'agrandissement de ce cimetière souhaitée rapidement afin que ce projet, une fois entièrement réalisé, puisse démontrer toute sa valeur.

Le projet a été conçu et dirigé par le bureau d'architecture C. CHATELAIN assisté de MM. HELD et COCHET et M. M. CHATELAIN, ingénieur civil.

#### ***Piste cyclable de la route de Meyrin parallèle à l'avenue de Crozet***

Suite aux nombreuses remarques et questions adressées à la Mairie, nous avons prié le Département des travaux publics, maître d'œuvre de cet ouvrage, de

faire une information aux riverains. Cette information sous forme d'avis a été distribuée dans les boîtes à lettres du quartier et nous la reproduisons ci-dessous:

*Faisant suite aux craintes légitimes exprimées par quelques habitants du quartier au sujet de la préservation de la zone de verdure existant entre les immeubles de l'avenue de Crozet et la route de Meyrin, le département des travaux publics confirme que la piste cyclable, actuellement en cours de chantier, sera bien implantée entre les arbres.*

*Le tracé, qui a été étudié de manière à préserver la végétation, ne nécessite en fait l'abattage que d'un seul arbre en bonne santé, étant toutefois précisé qu'à l'occasion de ces travaux, il sera procédé, pour des raisons de sécurité, à la coupe de deux arbres malades (dont 1 hêtre au tronc creux) situés entre la piste cyclable projetée et la route de Meyrin.*

*Il s'agit donc d'une coupe modeste qui ne cause aucun préjudice au cordon de végétation actuel.*

*De surcroît, l'abattage de sujets malades élimine une source de dangers potentiels, tant pour les habitués de cet espace vert que pour les usagers de l'artère cantonale, toute proche.*

*Il est toutefois évident que tout aménagement routier, de quelque nature qu'il soit, implique des inconvénients et il faut, dans tous les cas, faire une pesée des intérêts en présence.*

*Dans le cas particulier, la sécurité des utilisateurs des deux-roues, et plus particulièrement celle des jeunes usagers, constitue un objectif prioritaire.*

*Par avance, le Département des Travaux publics remercie Mesdames et Messieurs les riverains, d'une part, de leur compréhension et, d'autre part, de leur acceptation d'un projet répondant aux demandes réitérées des associations de parents d'élèves.*

#### ***Collecteurs du chemin de la Creube***

Le chemin de la Creube était équipé d'un collecteur unitaire. Lors de la mise à jour du plan directeur des égouts en 1985, nous avons prévu la pose d'un nouveau collecteur d'eaux usées, les eaux pluviales continuant à s'écouler dans le collecteur existant, sans fixer de date précise pour la réalisation des travaux.

Toutefois, les Services Industriels de Genève devant ouvrir ce chemin pour le service de l'électricité sur presque toute sa longueur, pour des raisons de coordination, il nous a semblé rationnel de réaliser simultanément les travaux communaux d'assainissement. Ceux-ci consistent en la pose d'un collecteur d'eaux usées ø 30 cm. sur 520 ml. et la prolongation d'un collecteur d'eaux claires ø 30 cm. sur 180 ml.

Les travaux sont dirigés par le bureau d'ingénieurs PERRETEN et MILLERET et les Services Industriels de Genève.



# AIDE HUMANITAIRE

## AIDE AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

En 1989, la commission sociale du Conseil municipal décidait de verser la totalité de la somme prévue au budget, soit 100 000.— fr., pour un projet présenté par la Fédération genevoise de coopération. Il s'agissait d'un programme de santé primaire et d'alphabétisation en République dominicaine, dans un «batey» du sud du pays, dans la province de Barahona.



Un «batey» est un camp de coupeurs de cannes à sucre.

Nous nous réjouissons de recevoir de bonnes nouvelles de la République dominicaine grâce à l'association «Enfants du Monde» qui soutient le projet et grâce à la Fédération genevoise de coopération qui a le souci de faire suivre l'information.



## ACTION ROUMANIE

### GRAIUL MARAMUREȘULUI

COMUNICATUL către țara și Conștiința Frontului Salvării Naționale

### GRAIUL MARAMUREȘULUI

Informare din partea Conștiinței Frontului Salvării Naționale

— pentru a se realiza în țara noastră —

TRĂIASCĂ ROMÂNIA LIBERĂ!

### GRAIUL MARAMUREȘULUI

Peu avant Noël 1989, la situation politique en Roumanie évoluait brusquement et le monde occidental pouvait — pratiquement en direct à la télévision — suivre les événements qui allaient conduire à la chute de Ceaucescu et à l'arrivée au pouvoir des membres du Front de salut national.

Parallèlement d'autres images, des reportages, etc. allaient également faire découvrir les conditions de vie précaires de la population et dévoiler cette vision insupportable de ces enfants «parqués» dans les orphelinats. Cette situation déclenchait alors un formidable mouvement de solidarité et de générosité.

Plus d'une année s'est maintenant écoulée et d'autres événements tragiques ont, depuis, les honneurs des médias; mais l'action en faveur de la Roumanie ne doit pas, pour autant, tomber dans l'oubli.

Ce qui n'est pas le cas d'ailleurs pour notre Commune qui continue son opération humanitaire en faveur de la petite Roxana, atteinte de leucémie.

Lors des vacances de Pâques, un convoi (vêtements et jouets pour les enfants notamment) organisé par les jeunes de la Paroisse catholique de Vernier et le Club Athlétique de Vernier, partira en direction d'Ardușat, notre village parrainé.

Suite au déplacement, en mars 1990, de la délégation verniolane et des contacts avec l'école du village d'Ardușat, une invitation avait été lancée aux enfants de venir passer quelques vacances chez nous et c'est donc cette opération qui doit maintenant être mise sur pied.





Les Autorités communales ont estimé que, pour donner à ces enfants l'occasion de rencontrer d'autres

camarades, de connaître un autre mode de vie, de culture, de loisir, etc., il serait préférable qu'ils aient la possibilité de séjourner chez l'habitant, au lieu de vivre dans une colonie de vacances ou un camp.

Pour la réalisation de ce projet, les Autorités cherchent donc

### DES FAMILLES D'ACCUEIL

disposées à recevoir **un enfant d'âge scolaire**, durant son séjour d'environ 2 semaines.

Les familles intéressées sont priées, pour des raisons d'organisation, de bien vouloir s'annoncer à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, jusqu'au 20 avril, dernier délai, au moyen du bulletin d'inscription.

D'avance à chacun un très grand merci.



**BULLETIN D'INSCRIPTION** à retourner à la Mairie de Vernier jusqu'au 20 avril 1991.

Les soussignés: \_\_\_\_\_

domiciliés à \_\_\_\_\_

s'inscrivent pour héberger \_\_\_\_\_ enfant(s) du Village d'Ardusat lors de son séjour à Vernier, durant les vacances scolaires, en juillet\* – août\*.

Vernier, le \_\_\_\_\_ Signatures: \_\_\_\_\_

\* Biffer ce qui ne convient pas.

## INFORMATIONS COMMUNALES

### DÉCHETS CARNÉS

Le service des abattoirs et du contrôle des viandes de la Ville de Genève ayant cessé son activité en date du 31.12.1990, dès le 1.1.1991 la charge de collecte, tri et élimination des déchets carnés a été reprise par un Groupement intercommunal des 45 communes genevoises, auquel est associé l'Etat de Genève.

Le centre intercommunal des déchets carnés, dénommé CIDEC, est administré par le secrétariat de l'Association des communes genevoises:

20 boulevard des Promenades  
1227 Carouge  
téléphone 43 51 20.

La réception des déchets est assurée à l'Usine des matières carnées, route des Jeunes 18

**du lundi au vendredi  
de 9 h. à 11 h. et de 13 h.30 à 15 h.30**

Sur appel téléphonique au CIDEC, 42 50 43, un ramassage à domicile peut être obtenu.

Pour les cas urgents, ainsi que les week-ends et les jours fériés, une permanence de ramassage de cadavres d'animaux est assurée sur appel au CIDEC, 43 51 20

De même, le Service cantonal de la fourrière procédera comme précédemment à la levée des cadavres d'animaux auprès des vétérinaires et des laboratoires.



## **BASSINS DE NATATION AVANCHET-JURA ET RANCHES (VERNIER)**

### **COURS DE NATATION**

Cours pour enfants (à partir de 5 ans)  
Cours pour adultes

du 8 avril au 21 juin 1991 (10 leçons - places limitées).

Prix: Fr. 60.- enfant/10 leçons de 40 minutes

Fr. 80.- adulte/10 leçons de 40 minutes.

Pour tous renseignements, veuillez téléphoner au  
796 62 96 (le matin).

### **INSCRIPTION ET PAIEMENT:**

du 11 au 23 mars 1991, le matin 8 h. à 11 h.

au secrétariat du service des sports 30,  
route du Bois-des-Frères (piscine du Lignon),  
1219 LE LIGNON

## **TENNIS D'AÏRE**

La reprise des activités au centre de tennis d'Aïre est  
fixée au jeudi 28 mars 1991.

Les conditions de réservation et location restent  
inchangées.

La saison 1991 s'achèvera le dimanche 27 octobre.

Renseignements: tél. 796 62 96 jusqu'à l'ouverture  
796 21 98 dès le 28.3.91.

## **ECOLE DE TENNIS**

L'école de tennis du jeudi pour jeunes de 9 à 16 ans  
reprendra son activité le jeudi 18 avril 1991.

Renseignements et inscriptions au centre de tennis  
d'Aïre dès l'ouverture à fin mars, tél. 796 21 98.

## **AVIS AUX ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES RANCHES**

*L'école des Ranches II  
fête ses 20 ans cette année.  
Les anciens élèves sont invités à  
s'associer aux festivités qui auront  
lieu la dernière semaine du mois de  
juin. De plus amples informations  
vous parviendront par voie de presse  
ultérieurement.*

### **DONNEZ UN PEU DE VOTRE TEMPS**

Plusieurs personnes âgées et seules de votre  
communes ont besoin de volontaires pouvant  
leur offrir 2 heures par semaine pour une visite  
ou une promenade.

Merci de vous annoncer par téléphone  
à la

### **SECTION GENEVOISE DE LA CROIX-ROUGE SUISSE**

Service du Bénévolat  
4, rue Rodo - 1205 GENÈVE  
Tél. 781 37 70

## **RECHERCHE DE TRAVAILLEURS VOLONTAIRES**

Vu le développement des activités de son secteur du  
volontariat, la Croix-Rouge Genevoise (CRG) a un  
besoin urgent de nouveaux collaborateurs bénévoles.  
Afin d'intensifier leur recrutement, elle vient d'éditer  
un dépliant illustré décrivant les diverses activités  
proposées:

- actions ponctuelles auprès des malades ou en  
faveur des enfants;
- visite à des personnes âgées isolées;
- aide à l'intégration des réfugiés;
- prêt de livres;
- vestiaire;
- chauffeurs bénévoles...

Pour aider ses collaborateurs bénévoles dans leurs  
activités, la CRG leur offre un encadrement et une  
brève formation sur la communication, le vieillisse-  
ment, etc...

Pour tous renseignements:

Madame Christine de SAUSSURE  
Section genevoise de la Croix-Rouge Suisse  
Service du Volontariat  
4, rue Rodo - 1205 GENÈVE - Tél. 781 37 70.



## ADMINISTRATION MUNICIPALE

### FÊTES DE PÂQUES

Les bureaux et chantiers de l'administration municipale seront fermés du

**JEUDI 28 mars dès 16h30**

au

**LUNDI 1<sup>er</sup> avril inclus**

*Réouverture:*

**MARDI 2 avril à 9 heures.**

★

### SERVICE DE LA VOIRIE

La levée des ordures ménagères s'effectuera de la manière suivante:

Vendredi-Saint **29 mars**, tournée SUPPRIMÉE et REPORTÉE au **SAMEDI 30 mars**

Lundi de Pâques **1<sup>er</sup> avril**, tournée SUPPRIMÉE et REPORTÉE au **MARDI 2 avril**.

En raison des Fêtes de Pâques, la levée des OBJETS ENCOMBRANTS aura lieu **le MARDI 9 avril** (au lieu du 2) et celle de la FERRAILLE **le JEUDI 11 avril** (au lieu du 4).

*N.B.:* La tournée du Lundi de Pentecôte (**20 mai**) est REPORTÉE au **MARDI 21 MAI**.



## SIGNES DISTINCTIFS 1991 POUR VÉLOS ET VÉLOMOTEURS

Il est rappelé que la **date limite** pour le changement des signes distinctifs est fixée au **31 mai prochain**.

### VIGNETTES POUR CYCLES

Cette vignette ne peut être obtenue que:

- dans **LES BUREAUX DE POSTE PTT**.
- **Auprès DES COMPAGNIES D'ASSURANCES** qui concluent des contrats individuels d'assurance.
- **Auprès DES ASSOCIATIONS** ayant conclu un contrat d'assurance avec une compagnie d'assurance.

### PLAQUES ET PERMIS POUR CYCLOMOTEURS AU PRIX DE Fr. 50.—

Pour obtenir la plaque 1991, en application de l'art. 151, alinéa 6, de l'Ordonnance fédérale réglant l'admission des personnes et véhicules à la circulation routière et plus particulièrement des cyclomoteurs

### Les détenteurs devront obligatoirement présenter un permis de circulation

délivrés lors de l'achat du véhicule neuf ou à la suite d'un contrôle technique au Service des automobiles à Carouge.

Les détenteurs assurés à titre privé et les exempts devront **obligatoirement** retirer la plaque à la CAISSE DE L'ETAT sur présentation de l'attestation d'assurance valable pour l'année 1991.

Comme les années précédentes, le Service de police municipale procédera à leur vente à la Mairie de Vernier et dans les postes de quartiers durant les heures d'ouverture:

**VERNIER:** Mairie de Vernier - Tél. **41 00 00**  
Rue du Village 9 - 1214 Vernier  
*Bureau ouvert:* de 9h à 12h  
et de 14h à 17h, excepté le samedi.

**AVANCHET:** Centre commercial - Tél. **797 22 22**  
Rue du Grand-Bay 21  
*Bureau ouvert:* de 9h à 10h,  
de 11h30 à 11h50 et de 14h15 à 15h30  
*du lundi au jeudi:* 17h à 17h30,  
excepté le samedi.

**LE LIGNON:** Avenue du Lignon 35-36 - Tél. **797 09 09**  
*Bureau ouvert:* de 9h à 10h,  
de 11h30 à 11h50 et de 14h15 à 15h30  
*du lundi au jeudi:* 17h à 17h30,  
excepté le samedi.

## PISCINE DE Vernier



### SAISON 1991

La piscine du Lignon sera ouverte au public du

**JEUDI 16 MAI**

au

**DIMANCHE 15 SEPTEMBRE**

*avec l'horaire suivant:*

(Lundi dès 11 heures)

Ouverture: 9h30  
Fermeture: 19h30  
HEURE LIMITE DE SORTIE 20h00



## DÉCLARATION FISCALE 1991 \_\_\_\_\_

### RAPPEL

Peut-être n'avez-vous pas encore rempli votre déclaration fiscale, un bien désagréable moment mais un devoir qui mérite attention, ceci dans son propre intérêt, en remplissant complètement et correctement toutes les rubriques afin d'assurer à chacune des collectivités publiques la juste part qui lui revient, dont la commune de Vernier en particulier.

C'est pourquoi nous nous permettons, encore cette année, d'attirer votre attention sur deux points particuliers: **LE DOMICILE** et **LE LIEU DE TRAVAIL**.

### DOMICILE

En première page, sous la rubrique «Domicile personnel/Séjour», vous ne devez pas indiquer le quartier que vous habitez ou la poste qui vous dessert, mais **vous devez indiquer le nom de la commune, soit VERNIER**. L'adresse postale n'est pas déterminante, car les numéros d'acheminement postal ne coïncident pas toujours exactement avec le territoire politique de la commune.

### LIEU DE TRAVAIL

**Attention!** Le lieu de travail ne correspond pas forcément avec le siège social de l'employeur. C'est le cas par exemple:

- des employés des agences de banques;
- du personnel des commerces à succursales multiples;
- des fonctionnaires fédéraux et cantonaux (postiers, instituteurs dans les écoles enfantines et primaires, maîtres au cycle d'orientation, gendarmes).

Si vous habitez dans une autre commune et que vous travaillez dans une entreprise ou un commerce domicilié sur la commune, vous devez indiquer **VERNIER**, sous la rubrique: «Lieu de travail, Commune».

Pour faciliter votre travail, avant de remplir votre déclaration, lisez attentivement le fascicule des **DIRECTIVES** qui est joint à la déclaration. Il vous permettra de remplir correctement votre déclaration et de ne pas oublier de mentionner les déductions auxquelles vous avez droit.

Enfin, lorsque vous recevrez votre bordereau, contrôlez celui-ci et vérifiez:

- le montant imposable qui doit être semblable à celui de votre déclaration, sinon renseignez-vous pour en connaître la raison;
- le **code de la commune, no 43 pour Vernier**, (voir le tableau au dos du bordereau);
- le **taux des centimes additionnels, 50 pour Vernier**.

## ENVIRONNEMENT - NUISANCES \_\_\_\_\_

Notre environnement exige l'effort de chacun et les autorités communales remercient la population de bien vouloir respecter les diverses consignes et recommandations concernant les ordures ménagères, les déchets divers et leur récupération, du papillon «VERNIER ENVIRONNEMENT» distribué à tous les ménages en décembre.

### UN RAPPEL POUR LES DÉCHETS DE JARDIN

Des bennes, **réservées uniquement aux habitants de la commune et aux propriétaires de jardins familiaux sur notre territoire**, sont disposées en divers points de notre commune (voir papillon «VERNIER ENVIRONNEMENT»).

Elles sont destinées à recevoir **exclusivement des déchets de jardin**, (gazon, branches, longueur maximum 1 mètre, etc.)

**Le dépôt de tout autre résidu, même combustible, est strictement interdit.**

## JARDINAGE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE \_\_\_\_\_

Avec le retour de la belle saison et des travaux d'entretien des pelouses, il est nécessaire de rappeler aux utilisateurs de tondeuses à gazon, le règlement sur la tranquillité publique (art. 10b).

**«L'usage de tondeuses à gazon équipées d'un moteur à explosion EST INTERDIT:**

- a) **du lundi au samedi de 20h à 8h**
- b) **le dimanche et les jours fériés».**



Les autorités remercient chacun de bien vouloir veiller au respect de cette disposition légale dans le cadre de la protection de l'environnement.

## ÉLIMINATION DES DÉCHETS PAR LE FEU \_\_\_\_\_

Les autorités rappellent que la destruction par le feu de petites quantités de résidus ménagers ou agricoles n'est pas soumise à une autorisation. Cependant, conformément à l'art. 31, al. 1, du Règlement genevois sur l'élimination des résidus, le brûlage **ne doit être effectué que par temps calme et à condition que ni les flammes, ni les odeurs, ni la fumée, ne constituent une gêne ou un danger pour le voisinage, les bâtiments, les bois, les cultures et pour la circulation routière.**





«Les jolies colonies de vacances, merci papa, merci maman!...»

- Si tu n'es pas sage, je t'envoie en colonies de vacances!
- Oh chic alors!
- Et pourquoi?
- Parce que la colonie c'est chouette! Nous apprenons à vivre en communauté et nous y faisons de nombreuses activités.
- Raconte-nous un séjour à Boveau...

Nous passons de bons moments dans la maison «Bois-Gentil» à Corbeyrier. La colonie est spacieuse et très agréablement aménagée. Nous avons une vue magnifique sur la plaine du Rhône et les Dents-du-Midi.

Nos activités sont diverses et variées. Lorsqu'il fait beau temps, nous participons à des jeux extérieurs organisés par les moniteurs et monitrices, allons à la piscine d'Aigle, faisons des excursions diverses. Cet été, par exemple, nous avons dormi dans un alpage, fait plusieurs excursions en montagne, telles que Tanay/Vouvry, Alpage d'Aveneyre, barrage de

l'Hongrin, glacier du Trient (nous avons été toucher la glace au pied du glacier). Nous nous sommes initiés au mini-golf à Villeneuve, nous nous sommes rendus en bateau au Bouveret pour visiter le Swiss Vapeur Park, nous avons même été à Saint-Léonard découvrir le lac souterrain.

Lorsque nous restons à la colonie, les moniteurs et monitrices nous proposent toutes sortes d'activités manuelles, des tournois, des jeux collectifs, des veillées, des soirées «boum», etc.

Et puis, vous savez, nous avons de belles chambres et chaque soir les monos viennent nous faire la bise. La cuisinière nous mijote de bons petits plats car elle nous aime bien...

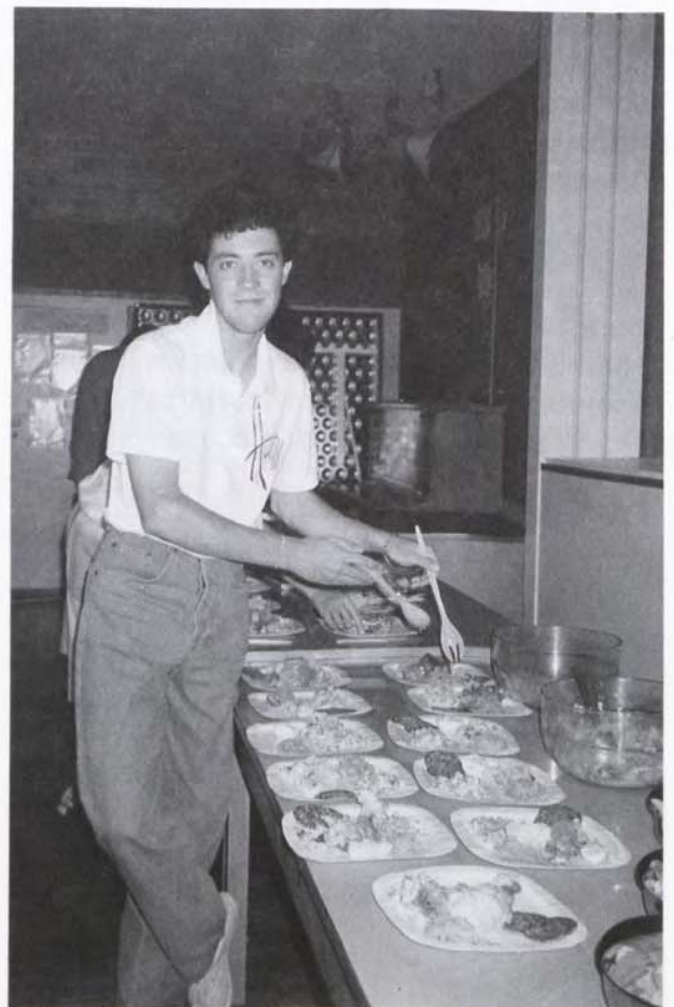
- Papa et Maman, soyez gentils, envoyez-moi encore une fois en colonie à Boveau, même si je suis trop sage! Pour connaître les dates, adressez-vous au président, M. Robert Borgis à la Mairie de Vernier...

...«Pour les jolies colonies de vacances, merci papa, merci maman!»









**CLUB VERNIER BOIS-GENTIL**  
 Pour vos enfants de 7 à 12 ans  
 vacances à la carte  
 à Boveau s/Corbeyrier (VD).  
 Maison moderne,  
 cadre naturel merveilleux.  
 Départ chaque samedi du 13 juillet au 10 août.  
 Renseignements et inscriptions:  
 Mairie de Vernier,  
 tél. 41 00 00.



# CLUB VERNIER BOIS-GENTIL

Pour vos enfants de 7 à 12 ans  
vacances à la carte  
à Boveau s/Corbeyrier (VD).

Maison moderne,  
cadre naturel merveilleux.

Départ chaque samedi du 13 juillet au 10 août.  
Renseignements et inscriptions:  
Mairie de Vernier,  
tél. 41 00 00.







Comme chaque année, les Autorités communales vous invitent à contribuer à l'embellissement de la commune par l'aménagement floral des fenêtres, balcons, terrasses et entrées et à participer au concours «Vernier fleuri 1991».

### À LA DÉCOUVERTE DU CENTRE DE VOIRIE ET HORTICOLE

La population de Vernier est cordialement invitée à faire connaissance avec les Services des routes et des parcs et promenades:

## matinée portes ouvertes

centre de voirie, route de Montfleury

**SAMEDI 11 MAI, de 8 À 12 HEURES.**

Comme par le passé, les floriculteurs de la commune seront à votre disposition, pour vous apporter aide et conseils pour la réalisation de vos décorations estivales.

Notre **concours** des plus belles décorations florales aura lieu comme chaque année durant l'été. Nous ne saurions que vous encourager à vous inscrire, dans l'une des deux catégories:

a) **FENÊTRES ET BALCONS**

b) **TERRASSES ET VILLAS**

à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Une confirmation d'inscription ainsi que le règlement du concours seront envoyés à chaque participant.



### **BULLETIN D'INSCRIPTION pour VERNIER FLEURI 1991**

à retourner à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, 1214 Vernier.

**DERNIER DÉLAI: 6 MAI 1991**

Catégorie fenêtres-balcons

Catégorie terrasses, villas

(Marquer d'une croix la catégorie choisie)

Mademoiselle, Madame, Monsieur, (Biffer ce qui ne convient pas)

Nom et prénom: .....

Rue et numéro: .....

Numéro postal et localité: ..... Tél:.....

Quand on rentre dans l'immeuble:

Etage: ..... A gauche:  Au centre:  A droite:

Les candidats ne peuvent s'inscrire que pour une seule section.